

L'annonce passée le 9 février 1911 par l'évêché de Carcassonne auprès du journal *La Croix* pour tenter de mettre fin aux demandes incessantes de messes de l'abbé Saunière a été évoquée dans diverses publications ; le présent site l'ayant reproduite dans ses pages : [http://jhaldezos.free.fr/pressetmagazines/La%20Croix/images/La\\_Croix\\_09\\_02\\_1911.pdf](http://jhaldezos.free.fr/pressetmagazines/La%20Croix/images/La_Croix_09_02_1911.pdf)

Mais Mgr de Beauséjour ne s'est pas contenté de la publication de cet avertissement en les seules pages du journal *La Croix* ! On retrouve en effet cette même mise en garde dans un quotidien, cette fois de portée plus générale, et surtout d'inspiration républicaine et anticléricale : *Le XIX<sup>e</sup> Siècle*. Il publie en effet, à la une de son édition du 11 février 1911, l'encart suivant :



**Les marchands du temple**

L'évêché de Carcassonne publie l'avis suivant :

« En suite d'une note parue, à la date du 14 décembre 1910, dans le supplément au n° 13 des *Veillées des Chaumières* et ainsi conçue : « Toujours en avant » informe « *Violette de l'Aisne* », que M. l'abbé Saunière, en retraite à Rennes-le-Château, par Couiza (Aude), France, dit des messes à 1 franc et reçoit avec reconnaissance pour œuvres du culte, feuilletons, brochures, timbres, etc. »

« L'autorité diocésaine de Carcassonne croit devoir avertir les fidèles du diocèse et, en tant qu'il est en son pouvoir, ceux d'autres diocèses :

« 1° Que M. l'abbé Saunière, ancien curé de Rennes-le-Château, n'est nullement autorisé à demander hors du diocèse, ou à recevoir de diocèses étrangers, des honoraires de messes ;

« 2° Qu'il n'a reçu aucune mission ou autorisation pour entreprendre ou conduire une œuvre quelconque ayant le culte pour objet. »

« Sauvons la caisse ! » L'abbé Saunière gâte le métier en vendant des messes au rabais, et le voilà, pour concurrence déloyale, boycotté par le syndicat des marchands de prières de son département. Comme les temps évangéliques sont loin !

De cet avertissement, on retiendra son titre *Les marchands du Temple* et le dernier commentaire du journal indiquant clairement son esprit anticlérical ... On peut facilement imaginer la réaction de l'abbé Saunière s'il a lu ce papier !

Mais ce n'est pas encore terminé ! Ce journal étant couplé avec *Le Rappel*, média également républicain et fortement anticlérical se singularisant notamment par son radicalisme et son ton tranché, la même annonce de l'évêché fut également publiée le même jour à sa une ...

N° 1646. — 23 VENTÔSE, AN 110. CIRY, LEVREZ LE NUBERD. SAMEDI 11 FEVRIER 1911. — N° 1646.

Fondateur : AUGUSTE VACQUERIE

ABONNEMENTS

	Paris	France	Étranger
1 an	3 fr.	5 fr.	9 fr.
6 mois	2 fr.	3 fr.	5 fr.
3 mois	1 fr.	1 fr. 50	2 fr. 50

Adresser toutes les Communications au Directeur

# LE RAPPEL


Fondateur : AUGUSTE VACQUERIE

ANNONCES

M. LAGRANGE, CERF & Co  
6, Place de la Bourse  
et aux BUREAUX DU JOURNAL

Adresser Lettres et Mandats au Directeur

ADMINISTRATION & RÉDACTION : 53, rue du Château-d'Eau : Téléphone 438-14. — De 9 heures du soir à 2 heures du matin, 123, rue Montmartre : Téléphone 143-93



## Les marchands du temple

L'évêché de Carcassonne publie l'avis suivant :

« En suite d'une note parue, à la date du 14 décembre 1910, dans le supplément au n° 13 des *Veillées des Chaumières* et ainsi conçue : « Toujours en avant » informe « *Violette de l'Aisne* », que M. l'abbé Saunière, en retraite à Rennes-le-Château, par Couiza (Aude), France, dit des messes à 1 franc et reçoit avec reconnaissance pour œuvres du culte, feuilletons, brochures, timbres, etc. »

« L'autorité diocésaine de Carcassonne croit devoir avertir les fidèles du diocèse et, en tant qu'il est en son pouvoir, ceux d'autres diocèses :

« 1<sup>o</sup> Que M. l'abbé Saunière, ancien curé de Rennes-le-Château, n'est nullement autorisé à demander hors du diocèse, ou à recevoir de diocèses étrangers, des honoraires de messes ;

« 2<sup>o</sup> Qu'il n'a reçu aucune mission ou autorisation pour entreprendre ou conduire une œuvre quelconque ayant le culte pour objet. »

« Sauvons la caisse ! » L'abbé Saunière gâte le métier en vendant des messes au rabais, et le voilà, pour concurrence déloyale, boycotté par le syndicat des marchands de prières de son département.

Comme les temps évangéliques sont loin !

Envoyer vos commentaires à : [asso-RLC.doc@orange.fr](mailto:asso-RLC.doc@orange.fr)